RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
Arrondissement de Châteaulin
Canton de Briec

Saint-Thois

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 029-212902670-20260910-D5020260910-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **SAINT-THOIS**

SEANCE DU 10/09/2026

L'an **deux mil vingt-six**, le **dix septembre à dix-neuf heures trente minutes**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle de Conseil, sous la présidence de **Mme PAUGAM Hélène, Maire**.

Nombre de Membres :			
Présents : **13**	En exercice : **15**	Ont pris part au vote : **15**	
Date convocation : **04/09/2026**	Date affichage : **08/09/2026**	Secrétaire Séance : **Paola JACOPIN**	

Présents : Hélène PAUGAM, Xavier YANNOU, Anne ROSPARS, Jean-Michel AUTRET, Erwan KERAVAL, Éléonore LE BARS-LE MEUR, Cécile OLLIVIER, Marcel MORVAN, Valérie LE BERRE, Bernard SALIOU, Elisa PEDOUX, Eric BIZOUARN. Philippe KERSULEC,

Absent(s) excusé(s) : Christine LESAUX (Pouvoir à M. Bernard SALIOU), Aurélien LE MOIGNE (Pouvoir à M. Xavier YANNOU)

D-50_2026.09.10 – Présentation et validation de la nouvelle modalité de financement de la caserne du SDIS de Châteauneuf du Faou

Le Maire expose à l'assemblée le projet de modernisation et d'évolution du financement de la caserne du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) située sur la commune de Châteauneuf-du-Faou. Il rappelle que la caserne de Châteauneuf-du-Faou assure une couverture opérationnelle indispensable pour la sécurité des biens et des personnes sur notre territoire. Afin de répondre aux normes techniques actuelles et d'améliorer les conditions d'intervention des sapeurs-pompiers, une révision des coûts et des modalités de financement de la construction s'avère nécessaire. Suite aux concertations menées entre le SDIS du Finistère, le Département et les collectivités partenaires, un nouvel accord a été formalisé. Celui-ci modifie la répartition des contributions financières initialement prévues.

Les nouvelles modalités de financement se déclinent comme suit :

- Coût initial prévisionnel de l'opération : 1 934 900.00 € HT.
- Surcoût 2026 de l'opération : 500 000 € HT dont 100 00 € HT pris en charge par le Conseil départemental et le SDIS 29
- Part prise en charge par le SDIS : 2.77 € HT
- Part prise en charge par le Conseil Départemental : 30%
- Part prise en charge bloc communal : 67.23% sur une période de 5 ans au lieu de 4 ans

Le **Conseil Municipal,** après en avoir délibéré**, décide par Onze** voix pour**, Trois** abstention**, et Une** voix contre

- **Approuve** la nouvelle modalité de financement de la caserne du SDIS de Châteauneuf-du-Faou telle que présentée ci-dessus.
- **Valide** les termes de la convention financière à intervenir avec le SDIS du Finistère et les autres partenaires.
- **Autorise** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document administratif, financier ou technique se rapportant à l'exécution de cette délibération.

Fait à Saint-Thois, le 15/09/2026

Le Maire, Hélène PAUGAM

MAIRIE DE SAINT-THOIS (Finistère)